Les investisseurs doivent avoir une connaissance et une expérience suffisantes des questions financières et commerciales pour faire un examen approfondi des Titres et des risques et avantages associés à l'investissement dans une émission particulière de ces Titres, et ils doivent avoir accès à et connaître les outils analytiques permettant d'évaluer, à la lumière de leur situation financière individuelle, un investissement dans ces Titres. Certaines émissions de Titres ne constituent pas un investissement approprié pour des investisseurs qui ne sont pas avertis et ne possèdent pas les connaissances nécessaires dans le domaine des indexations de taux d'intérêt, devises ou autres indexations ou formules, ou en ce qui concerne les conditions de remboursement ou les autres droits ou options. Les investisseurs doivent également disposer de ressources financières suffisantes pour supporter les risques d'un investissement dans des Titres. Pour une description plus détaillée des risques liés à tout investissement dans les Titres, les investisseurs sont invités à lire la section du Prospectus de Base intitulée "*Facteurs de Risque*".

Les acquéreurs de Titres seront réputés avoir déclaré et attesté (i) qu'ils disposent des connaissances et de la technicité nécessaires pour évaluer et comprendre de manière indépendante les termes financiers et juridiques des modalités des Titres, et assumer les conséquences économiques et les risques y afférents; (ii) dans la mesure où cela serait nécessaire, qu'ils ont consulté leurs propres conseils financiers, légaux ou autre de façon indépendante et ont pris leurs décisions d'investissement, de couverture et de négociation relatives aux Titres sur la base de leur propre jugement et des avis de leurs conseils et ne pas s'en être remis à un avis quelconque émis par l'Emetteur ou l'Agent Placeur; (iii) qu'ils ne s'en sont pas remis aux déclarations (orales ou écrites) de toute autre partie et ne sont pas dans un rapport de conseil avec l'Emetteur ou l'Agent Placeur; (iv) qu'ils n'ont pas reçu de l'Emetteur ou l'Agent Placeur (directement ou indirectement par personne(s) interposée(s)) une quelconque recommandation, indication ou assurance quant à la réussite, rentabilité, performance, aux résultats ou aux bénéfices projetés ou envisagés des Titres, et reconnaissent que l'Emetteur et l'Agent Placeur ne supportent aucune responsabilité à ce titre; (v) qu'ils ne s'en sont pas remis aux déclarations (orales ou écrites), ni avoir reçu un quelconque conseil, de l'Emetteur ou de l'Agent Placeur quant à la qualification possible, en vertu des lois et règlements d'une quelconque juridiction, des Titres décrits dans ces Conditions Définitives et qu'ils comprennent que rien dans leur contenu ne peut être interprété comme une telle déclaration ou conseil en vertu des lois et règlements d'une quelconque juridiction.

Les Titres et la Garantie n'ont été ni approuvés ni désapprouvés par l'*U.S. Securities and Exchange Commission* (la **SEC**), toute commission des opérations relatives à des instruments financiers d'un Etat des Etats-Unis ou toute autre autorité réglementaire américaine, et aucune des Autorités précitées n'a approuvé ni cautionné l'offre des Titres, ni l'exactitude ou le caractère adéquat du présent Prospectus de Base. Toute déclaration contraire constitue une infraction pénale aux Etats-Unis.

Dans un souci de clarté, il est précisé que, sauf indication contraire, toutes les dates mentionnées dans les présentes Conditions Définitives respectent le format de date suivant: JJ/MM/AAAA.

09/02/2012

SG Option Europe

Emission de EUR 30 000 000 de Titres arrivant à échéance le 19/05/2020
inconditionnellement et irrévocablement garantis par Société Générale
dans le cadre du Programme d'Emission de Titres de Créance de 125.000.000.000 €

PARTIE A – CONDITIONS CONTRACTUELLES

Les présents Titres constituent des obligations au sens de l'Article L.213-5 du Code monétaire et financier (*la qualification des Titres en tant qu'obligations au sens du droit français est une qualification de nature juridique et non de nature prudentielle*).

Les Titres décrits aux présentes qui sont des Titres avec Restriction Permanente ne peuvent à aucun moment être la propriété légale ou effective d'une *U.S. Person* (au sens défini dans la Regulation S) et, par voie de conséquence, sont offerts et vendus hors des Etats-Unis à des personnes qui ne sont pas des ressortissants des Etats-Unis, sur le fondement de la *Regulation S*.

En achetant un Titre, chaque acquéreur sera réputé s'être obligé ou, selon le cas, sera tenu de s'obliger à ne pas revendre ni transférer autrement tout Titre détenu par lui, excepté hors des Etats-Unis dans le cadre d'une transaction offshore à une personne qui n'est pas une *U.S. Person*.

Les termes utilisés dans les présentes Conditions Définitives ont la signification qui leur est donnée dans la section intitulée *"Modalités des Titres de Droit Français"* du Prospectus de Base en date du 21/04/2011, qui constitue un prospectus de base au sens de la Directive 2003/71/CE (la "**Directive Prospectus**") telle que modifiée (ce qui inclut les modifications apportées par la Directive 2010/73/EU (la "**Directive de 2010 Modifiant la DP**") dans la mesure où ces modifications ont été transposées dans un Etat-Membre . Le présent document constitue les Conditions Définitives des Titres qui y sont décrits au sens de l'article 5.4 de la Directive Prospectus et doit être lu conjointement avec le Prospectus de Base et tout(s) Supplément(s) à ce Prospectus de Base publié(s) avant la Date d'Emission (telle que définie ci-dessous) ("**Supplément(s)**"); étant toutefois précisé que dans la mesure où ce Supplément (i) est publié après que les présentes Conditions Définitives aient été signées ou émises et (ii) stipule un changement de certaines Modalités des *"Modalités des Titres de Droit Français"*, ce ou ces changements n'auront aucun effet sur les Modalités des Titres auxquels les présentes Conditions Définitives se rapportent. L'intégralité des informations relatives à l'Emetteur, au Garant, le cas échéant, et à l'offre des Titres sont celles figurant dans les présentes Conditions Définitives lues conjointement avec le Prospectus de Base et tout(s) Supplément(s) éventuel(s). Avant d'acquérir un droit sur les Titres décrits aux présentes, les investisseurs potentiels doivent lire et comprendre les informations fournies dans le Prospectus de Base et tout(s) Supplément(s) et avoir conscience des restrictions applicables à l'offre et à la vente de ces Titres aux Etats-Unis, ou à, ou pour le compte ou bénéfice de U.S. Persons. Le Prospectus de Base, tout(s) Supplément(s) éventuel(s) et les présentes Conditions Définitives sont disponibles pour consultation au siège de l'Emetteur, dans les bureaux désignés des Agents Payeurs et, dans le cas de Titres admis à la négociation sur le marché réglementé de la Bourse de Luxembourg, sur le site internet de la Bourse de Luxembourg (www.bourse.lu).

Les dispositions de l'Annexe Technique Fonds s'appliquent aux présentes Conditions Définitives et ces documents devront être lus conjointement. En cas de divergence entre l'Annexe Technique Fonds et les présentes Conditions Définitives, les présentes Conditions Définitives prévaudront.

La langue faisant foi pour l'émission des Titres régis par les présentes Conditions Définitives est le français et les présentes Conditions Définitives devront être lues conformément au Prospectus de Base.

1.	**(i)**	**Emetteur:**	SG Option Europe
	(ii)	**Garant :**	Société Générale
2.	**(i)**	**Série N°:**	36175/12.2
	(ii)	**Tranche N°:**	1
3.		**Devise ou Devises Prévues:**	EUR
4.		**Montant Nominal Total:**	
	(i)	**- Tranche:**	EUR 30 000 000
	(ii)	**- Séries:**	EUR 30 000 000
5.		**Prix d'Emission:**	99,76 pour cent du Montant Nominal Total
6.		**Valeur(s) Nominale(s):**	EUR 1 000
7.	**(i)**	**Date d'Emission et, le cas échéant, Date de Début de Période d'Intérêts:**	13/02/2012
	(ii)	**Date de Début de Période d'Intérêts (si elle est différente de la Date d'Emission):**	Non Applicable

8.	**Date d'Echéance:**	19/05/2020 Sous réserve que si un Cas de Perturbation de l'Echéance (en relation avec un Fonds) survient par rapport à la Date d'Echéance, les Titres seront remboursés à la date (la "**Date d'Echéance Ajustée**") qui sera la plus proche entre (a) le 20ème Jour Ouvré suivant la survenance de la Date de Liquidation Intégrale et (b) la date tombant lors du second anniversaire de la Date d'Echéance (la " **Date d'Echéance Prévue Différée** ")
9.	**Base d'Intérêt:**	Voir paragraphes 15 à 18 ci-dessous
10.	**Base de Remboursement/Paiement :**	Voir paragraphe(s) 20 et/ou 23 ci-dessous
11.	**Changement de Base d'Intérêt ou de Base de Remboursement/Paiement:**	Voir paragraphes 15 à 18 ci-dessous
12.	**Options de Remboursement au Gré de l'Emetteur/des Titulaires de Titres:**	Voir paragraphe(s) 21 et/ou 22 ci-dessous
13.	**Rang de Créance des Titres:**	Non subordonnés
14.	**Méthode de placement:**	Non syndiquée

DISPOSITIONS RELATIVES AUX INTERETS (EVENTUELS) A PAYER

15.	**Dispositions relatives aux Titres à Taux Fixe :**	Non Applicable
16.	**Dispositions relatives aux Titres à Taux Flottant:**	Non Applicable
17.	**Dispositions relatives aux Titres Zéro Coupon:**	Non Applicable
18.	**Dispositions relatives aux Titres Indexés:**	Applicable
(i)	**Indice/Formule:**	Voir l'Annexe
(ii)	**Agent de Calcul responsable du calcul du Taux d'Intérêt et/ou du Montant d'Intérêts (si ce n'est pas l'Agent Fiscal):**	Société Générale Tour Société Générale 17 cours Valmy 92987 Paris La Défense Cedex France
(iii)	**Dispositions applicables au calcul du Coupon, si le calcul par référence à l'Indice/et/ou à la Formule est impossible ou irréalisable:**	Comme indiqué dans l'Annexe Technique Fonds

(iv)	**Période(s) Spécifiée(s) (voir Modalité 5(b)(i)(B) des Modalités des Titres de Droit Anglais et des Titres NRC et 4(b)(i)(B) des Modalités des Titres de Droit Français/Date(s) de Paiement des Intérêts:**	Voir l'Annexe
(v)	**Convention de Jour Ouvré**	Convention de Jour Ouvré "Suivant", non ajustée
(vi)	**Centre(s) d'Affaires Additionnel(s) et/ou définition du "Jour Ouvré" applicable,(si différents de ceux visés à la Modalité 5(b)(i) des Modalités des Titres de Droit Anglais et des Titres NRC et 4(b)(i) des Modalités des Titres de Droit Français):**	Non Applicable
(vii)	**Taux d'Intérêt Minimum:**	Voir Indice/Formule spécifié dans l'Annexe
(viii)	**Taux d'Intérêt Maximum:**	Voir Indice/Formule spécifié dans l'Annexe
(ix)	**Fraction de Décompte des Jours:**	Non Applicable
(x)	**Coefficient Multiplicateur:**	Non Applicable

19.	**Dispositions relatives aux Titres Libellés en Deux Devises:**	Non Applicable

DISPOSITIONS RELATIVES AU REGLEMENT PHYSIQUE

20.	**Dispositions relatives aux Titres à Règlement Physique:**	Non Applicable

DISPOSITIONS RELATIVES AU REMBOURSEMENT

21.	**Option de remboursement au gré de l'Emetteur (autrement que pour raisons fiscales):**	Applicable s'agissant du (v) ci-dessous
(i)	**Date(s) de Remboursement Optionnel:**	Non Applicable
(ii)	**Montant(s) de Remboursement Optionnel de chaque Titre et, le cas échéant, méthode de calcul de ce(s) montant(s):**	Non Applicable
(iii)	**Si remboursable partiellement:**	
	(a) **Montant Nominal Minimum Remboursable:**	Non Applicable
	(b) **Montant Nominal Maximum Remboursable:**	Non Applicable
(iv)	**Période de Notification (si différente de celle indiquée dans les Modalités):**	Non Applicable
(v)	**Option de Remboursement à Déclenchement de l'Emetteur:**	Applicable

	Niveau de Déclenchement du Montant en Circulation:	Comme spécifié dans la Modalité 6(f) des Modalités des Titres de Droit Français
22.	**Option de remboursement au gré des titulaires de Titres:**	Non Applicable
23.	**Montant de Remboursement Final:**	Voir l'Annexe
24.	**Montant(s) de Remboursement Anticipé de chaque Titre payable(s) lors du remboursement pour des raisons fiscales, le cas échéant, ou en Cas de Défaut, et/ou méthode de calcul de ce montant (si exigé ou si différent de ce qui est prévu à la Modalité 7(h) des Modalités des Titres de Droit Anglais et des Titres NRC et à la Modalité 6(h) des Modalités des Titres de Droit Français):**	Valeur de Marché
25.	**Titres Indexés sur un Evénement de Crédit:**	Non Applicable

DISPOSITIONS GENERALES APPLICABLES AUX TITRES

26.	**Forme des Titres:**	
(i)	**Forme:**	Titres Dématérialisés Titres Dématérialisés au porteur
(ii)	**Nouveau Titre Global:**	Non
27.	**Choix du "Jour Ouvré de Paiement" conformément à la Modalité 5(d) des Modalités des Titres de Droit français ou autres dispositions spéciales relatives aux Jours Ouvrés de Paiement:**	Jour Ouvré de Paiement "Suivant"
28.	**Centre(s) d'Affaires Additionnel(s) conformément à la Modalité 5(d) des Modalités des Titres de Droit Français:**	Non Applicable
29.	**Talons pour Coupons ou Reçus futurs à attacher à des Titres Définitifs au Porteur:**	Oui (s'il y a lieu)
30.	**Informations relatives aux Titres Partiellement Libérés: le montant de chaque paiement comprenant le Prix d'Emission, la date à laquelle chaque paiement doit être effectué et les conséquences, le cas échéant, des défauts de paiement:**	Non Applicable
31.	**Informations relatives aux Titres à Remboursement Echelonné:**	Non Applicable
32.	**Dispositions relatives à la redénomination:**	Non Applicable

33.	***Masse* (Modalité 13 des Modalités des Titres de Droit Français):**	Applicable Le Représentant initial ("Représentant de la Masse") sera : SCP SIMONIN - LE MAREC - GUERRIER, Huissiers de Justice Associés 54 rue Taitbout 75009 Paris Le Représentant percevra une rémunération de 500 euros (TVA incluse) par an.
34.	**Agent(s) Payeur(s) Suisse(s):**	Non Applicable
35.	**Gestionnaire de Portefeuille:**	Non Applicable
36.	**Loi applicable:**	Les Titres (et, s'il y a lieu, les Reçus et les Coupons) et tous engagements non contractuels découlant des Titres ou s'y rapportant seront régis par, et interprétés selon la loi française.
37.	**Autres conditions définitives:**	Voir l'Annexe

PLACEMENT

38.	**(i)**	**Si syndiqué, noms et adresses des Membres du Syndicat de Placement et accords passés:**	Non Applicable
	(ii)	**Date du Contrat de Syndication:**	Non Applicable
	(iii)	**Etablissement chargé des Opérations de Régularisation (s'il y a lieu):**	Non Applicable
39.		**Si non-syndiqué, nom et adresse de l'Agent Placeur concerné:**	Société Générale 17, Cours Valmy 92987 Paris la Défense Cedex France
40.		**Commission et concession totales:**	Il n'existe ni commission ni concession payée par l'Emetteur à l'Agent Placeur ou aux Membres du Syndicat de Placement. Société Générale paiera aux personnes mentionnées ci-dessous (chacune une "**Partie Intéressée**") les rémunérations suivantes au titres des services rendus par cette Partie Intéressée à Société Générale et indiqués ci-dessous: à chaque distributeur, une rémunération annuelle moyenne (calculée sur la base de la durée des Titres) dont le montant maximum est égal à 0,90% du montant des Titres effectivement placés.
41.		**Mention indiquant si les règles TEFRA D ou TEFRA C sont applicables ou si les règles TEFRA ne sont pas applicables:**	Non Applicable

42.	**Restrictions de vente supplémentaires:**	**Les Titres ne peuvent à aucun moment être la propriété légale ou effective d'une *U.S. Person* (au sens défini dans la *Regulation S*) et, en conséquence, sont offerts et vendus hors des Etats-Unis à des personnes qui ne sont pas des ressortissants des Etats-Unis sur le fondement de la *Regulation S*.**
43.	**Informations Supplémentaires pour satisfaire à la législation fiscale des Etats-Unis:**	Non Applicable

OBJET DES CONDITIONS DEFINITIVES

Les présentes Conditions Définitives constituent les termes définitifs requis pour émettre et offrir au public en France et admettre à la négociation sur la cote officielle de la Bourse de Luxembourg les Titres décrits aux présentes, émis par SG Option Europe dans le cadre du programme d'émission de Titres de Créance de 125.000.000.000 d'euros.

RESPONSABILITE

L'Emetteur et le Garant acceptent la responsabilité des informations contenues dans les présentes Conditions Définitives, qui se rapportent à une Série 36175/12.2, Tranche 1.

Toute information ci-incluse sur le(s) Sous-Jacent(s), qu'elle soit complète ou résumée, a été extraite de bases de données publiques ou de toute autre source disponible. L'Emetteur et le Garant confirment que ces informations ont été reproduites fidèlement et, qu'à leur connaissance et pour autant qu'ils soient en mesure de l'assurer aucun fait n'a été omis qui rendrait les informations reproduites inexactes ou trompeuses.

VERSION FINALE APPROUVEE PAR L'EMETTEUR

PARTIE B – AUTRES INFORMATIONS

1. ADMISSION A LA COTE OFFICIELLE ET A LA NEGOCIATION

(i) Admission à la Cote Officielle:

Une demande a été présentée en vue de faire admettre les Titres à la cote officielle de la Bourse de Luxembourg

(ii) Admission à la négociation:

Une demande a été présentée en vue de faire admettre les Titres à la négociation sur le marché réglementé de la Bourse de Luxembourg avec effet le plus rapidement possible à compter de la Date d'Emission.

2. NOTATIONS

Notations: Les Titres à émettre n'ont pas été notés.

3. NOTIFICATION ET AUTORISATION

La *Commission de Surveillance du Secteur Financier (CSSF), Luxembourg,* a fourni à l'Autorité des Marchés Financiers (AMF), France, un certificat d'approbation attestant que le Prospectus de Base de Titres de Créance a été rédigé en conformité avec la Directive Prospectus.

L'Emetteur et le Garant ont autorisé l'utilisation des présentes Conditions Définitives et du Prospectus de Base de Titres de Créance en date du 21/04/2011 par l'Agent Placeur/les Membres du Syndicat de Placement et les entités en charge de la distribution des Titres (les **Distributeurs** et, ensemble avec l'Agent Placeur/les Membres du Syndicat de Placement, les **Intermédiaires Financiers**) en relation avec les offres de Titres au public en France pendant la période indiquée au paragraphe 13 ci-dessous, étant précisé que les noms et adresses des Distributeurs, si il y en a, sont disponibles sur demande auprès de l'Agent Placeur (spécifié ci-dessus au point 39 de la Partie A).

4. INTERETS DES PERSONNES PHYSIQUES ET MORALES PARTICIPANT A L'EMISSION

Exception faite des commissions payables à l'Agent Placeur, aucune personne participant à l'émission des Titres ne détient, à la connaissance de l'Emetteur, un intérêt significatif dans l'offre.

L'Emetteur et la Société Générale prévoient de conclure des opérations de couverture afin de couvrir les engagements de l'Emetteur au titre des Titres. Si un conflit d'intérêt devait survenir entre (i) les responsabilités de la Société Générale en tant qu'Agent de Calcul et (ii) les responsabilités de la Société Générale en tant que contrepartie dans le cadre des opérations de couverture mentionnées ci-dessus, l'Emetteur et la Société Générale déclarent que de tels conflits d'intérêt seraient résolus dans le respect des intérêts des Titulaires de Titres.

5. RAISONS DE L'OFFRE, ESTIMATION DES PRODUITS NETS ET DES FRAIS TOTAUX

(i) Raisons de l'Offre: Voir la Section "Utilisation des Produits" du Prospectus de Base.

(ii) Estimation des produits nets: Non Applicable

(iii) Estimation des Frais Totaux: Non Applicable

6. RENDEMENT *(Titres à Taux Fixe uniquement)*

Indication du rendement: Non Applicable

7. TAUX D'INTERET HISTORIQUES *(Titres à Taux Flottant uniquement)*

Non Applicable

8. PERFORMANCE DE L'INDICE/LA FORMULE, EXPLICATION DE L'EFFET SUR LA VALEUR DE L'INVESTISSEMENT ET LES RISQUES ASSOCIES, ET AUTRES INFORMATIONS CONCERNANT LE SOUS-JACENT *(Titres Indexés uniquement)*

Les informations sur les performances passées et futures du(des) Fonds et la volatilité, ainsi que le(s) prospectus associé(s) peuvent être obtenus, sur demande au siège de Société Générale (voir l'adresse et les coordonnées de Société Générale pour toutes les communications administratives se rapportant aux Titres) et au siège de l'Agent Fiscal au Luxembourg.

Les Titulaires des Titres recevront des coupons indexés, totalement liés à la performance des Sous-Jacents, calculés à des Dates d'Evaluation mensuelles.

A la Date d'Echéance, les Titulaires des Titres recevront le montant investi initialement. Le rendement de ces Titres est totalement lié à la performance des Sous-Jacents : plus élevée est la performance, plus élevé est le rendement. Le rendement de ces Titres est lié à la performance des Sous-Jacents telle que calculée à des Dates d'Evaluation prédéfinies et indifféremment du niveau de ces Sous-Jacents entre ces dates. En conséquence les cours de clôture des Sous-Jacents à ces dates affecteront la valeur des Titres plus que n'importe quel autre facteur.

En application de l'Annexe Technique Fonds, en cas d'Ajustement, Evénements Extraordinaires ou Cas de Perturbation impactant le Sous-Jacent, l'Agent de Calcul peut décider le Remboursement Anticipé des Titres sur la base de la Valeur de Marché.

Les Titres peuvent être remboursés par anticipation si le montant nominal total en circulation de ces Titres est réduit à ou tombe en deçà de 10% du montant nominal total initial de ces Titres. Dans ce cas, l'Emetteur aura la possibilité de rembourser tous les Titres en circulation en donnant un préavis de 15 Jours Ouvrés au moins aux titulaires de ces Titres. Cela pourrait avoir pour conséquence que les investisseurs reçoivent un montant de remboursement plus tôt que ce qu'ils avaient anticipé dans des circonstances sur lesquelles les investisseurs n'ont aucun contrôle, et qui pourraient affecter la valeur de leur investissement.

9. PERFORMANCE DU/DES TAUX DE CHANGE ET EXPLICATION DE L'EFFET SUR LA VALEUR DE L'INVESTISSEMENT *(Titres Libellés en Deux Devises uniquement)*

Non Applicable

10. INFORMATIONS REQUISES POUR QUE LES TITRES SIS SOIENT ADMIS A LA COTE OFFICIELLE DE SIX SWISS EXCHANGE

Non Applicable

11. INFORMATIONS PRATIQUES

(i)	**Code ISIN:**	FR0011198225
(ii)	**Code Commun:**	074358853
(iii)	**Tout(s) système(s) de compensation autre(s) que Euroclear Bank S.A./N.V., Clearstream Banking, société anonyme ou Euroclear France ou Euroclear UK & Ireland Limited, et numéro(s) d'identification correspondant(s):**	Non Applicable
(iv)	**Livraison:**	Livraison contre paiement

(v)	**Noms et adresses des Agents Payeurs supplémentaires (le cas échéant):**	Non Applicable
(vi)	**Destinés à être détenus d'une manière permettant l'éligibilité à l'Eurosystème:**	Non

12. Adresse et coordonnées de contact de Société Générale pour toutes les communications administratives se rapportant aux Titres:

Société Générale
17, Cours Valmy
92987 Paris La Défense Cedex

A l'attention de: Sales Support Services - Equity Derivatives
Téléphone: +33 1 42 13 86 92 (Hotline)
Télécopieur: +33 1 58 98 35 53
Email: clientsupport-deai@sgcib.com
valuation-deai@sgcib.com

13. OFFRES AU PUBLIC DANS L'ESPACE ECONOMIQUE EUROPEEN

Les Titres émis le 13/02/2012 seront entièrement souscrits par Société Générale et par la suite offerts au public sur le marché secondaire, en France, du 13/02/2012 au 11/05/2012.

Le prix d'offre pour un Titre, évoluera à un taux annuel de 1% entre la Date d'Emission et la Date d'Evaluation(0), pour atteindre 100% à la Date d'Evaluation(0), selon la formule ci-dessous :

$$99{,}76\% \times \left(1 + 1\% \times \frac{Nb(t)}{360}\right)$$

avec :
"Nb(t)" désigne, le nombre de jour calendaires entre la Date d'Emission (incluse) et la date "t" (incluse) à laquelle le prix d'offre des Titres sera calculé.

Informations Post-émission: L'Emetteur ne prévoit pas de fournir, après l'émission, des informations sur les titres devant être admis à la négociation et sur la performance des Sous-Jacents.

ANNEXE

(Cette Annexe fait partie des Conditions Définitives auxquelles elle est jointe)

Partie 1

1.	**(i)**	**Emetteur**	SG Option Europe
	(ii)	**Garant**	Société Générale
3.		**Devise ou Devises Prévues**	EUR
4.		**Montant Nominal Total**	
	(i)	**- Tranche:**	EUR 30 000 000
	(ii)	**- Série:**	EUR 30 000 000
5.		**Prix d'Emission**	99,76 pour cent du Montant Nominal Total
6.		**Valeur(s) Nominale(s)**	EUR 1 000
7.		**Date d'Emission (JJ/MM/AAAA)**	13/02/2012
8.		**Date d'Echéance (JJ/MM/AAAA)**	19/05/2020 Sous réserve que si un Cas de Perturbation de l'Echéance (en relation avec un Fonds) survient par rapport à la Date d'Echéance, les Titres seront remboursés à la date (la " **Date d'Echéance Ajustée** ") qui sera la plus proche entre (a) le 20ème Jour Ouvré suivant la survenance de la Date de Liquidation Intégrale et (b) la date tombant lors du second anniversaire de la Date d'Echéance (la " **Date d'Echéance Prévue Différée** ")
1.	**(i)**	**Admission à la Cote Officielle**	Une demande a été présentée en vue de faire admettre les Titres à la cote officielle de la Bourse de Luxembourg

(Partie B)

18.		**Dispositions relatives aux Titres Indexés**	Applicable
	(i)	**Indice/Formule :**	A chaque Date de Paiement des Intérêts(i) (i de 1 à 8), l'Emetteur paiera pour chaque Titre un Coupon(i) égal à : Valeur Nominale x Max [0%; Coupon Réel(i)]
23.		**Montant de Remboursement Final**	100% de la Valeur Nominale
37.		**Autres conditions définitives**	Non Applicable

Partie 2 (Définitions)

Les termes utilisés dans les formules ci-dessus sont décrits dans cette Partie 2.

Date d'Evaluation(0) (JJ/MM/AAAA)

11/05/2012

ou si pour un Fonds, observé séparément, ce jour n'est pas un Jour d'Evaluation du Fonds, le Jour d'Evaluation du Fonds suivant.

Méthode Applicable : Méthode d'Exécution/Souscription

Date d'Evaluation(i) (i de 1 à 96) (JJ/MM/AAAA)

Le 11 de chaque mois à partir du 11/06/2012 (inclus), jusqu'au 11/05/2020(inclus)

ou si pour un Fonds, observé séparément, ce jour n'est pas un Jour d'Evaluation du Fonds, le Jour d'Evaluation du Fonds suivant.

Méthode Applicable : Méthode d'Exécution/Rachat

Jour d'Evaluation du Fonds

Signifie, par rapport à chaque Fonds observé séparément, toute date telle que définie dans les Documents du Fonds en vigueur à la Date d'Emission des Titres à laquelle la valeur liquidative de tel Fonds est déterminée conformément aux Documents du Fonds

Date(s) de Paiement des Intérêts(i); (i de 1 à 8) (JJ/MM/AAAA)

21/05/2013; 20/05/2014; 19/05/2015; 19/05/2016; 19/05/2017; 21/05/2018; 21/05/2019; 19/05/2020

Sous-Jacent

Les 2 Fonds suivants (chacun constitue un "Sous-Jacent"k"" et l'ensemble constitue le "Panier") tels que définis ci-dessous :

Nom du Fonds	Ticker Bloomberg	Société de Gestion du Fonds	Place d'incorporation	Code ISIN	Site Web*
Fidelity Funds - Fidelity Patrimoine Fund	FIDGEEI LX Equity	FIL Fund Management Ltd	LUXEMBOURG	LU0080749848	www.fidelity-international.com
Fidelity Funds - US High Yield Fund	FUHYAEA LX Equity	FIL Fund Management Ltd	LUXEMBOURG	LU0261953904	www.fidelity-international.com

** Les informations relatives aux performances passées et futures de chaque Sous-Jacent sont disponibles sur le site web de la Société de Gestion du Fonds et la volatilité peut être obtenue, sur demande, auprès de Société Générale (Cf. adresse et coordonnées de contact de Société Générale pour toute communication administrative concernant les Titres) et de l'Agent au Luxembourg.*

Cours de Clôture

Si **« Méthode d'Exécution/Souscription »** est spécifiée comme applicable à une Date d'Evaluation, signifie le montant total par Part, y compris tous les frais ou commissions (le cas échéant), qui serait payé (à une date unique ou sur une période de temps) par un Investisseur Hypothétique en Parts du Fonds en vertu d'un Ordre Valable de souscription de Part(s) dont il est prévu qu'il soit exécuté à la valeur liquidative officielle par Part déterminée par le Fonds (ou le Prestataire de Services Fonds qui détermine généralement cette valeur) à cette Date d'Evaluation.

Si **« Méthode d'Exécution/Rachat »** est spécifiée comme applicable à une Date d'Evaluation, signifie le montant total par Part, net de tous les frais ou commissions (le cas

	échéant), qui serait reçu en espèces (à une date unique ou sur une période de temps) par un Investisseur Hypothétique en Parts du Fonds en vertu d'un Ordre Valable de rachat de Part(s), dont il est prévu qu'il soit exécuté à la valeur liquidative officielle par Part, déterminée par le Fonds (ou le Prestataire de Services Fonds qui détermine généralement cette valeur) à cette Date d'Evaluation.
S(k ; 0) **(k de 1 à 2)**	Cours de Clôture du Sous-Jacent(k) à la Date d'Evaluation(0)
S(k ; i) **(i de 1 à 96)** **(k de 1 à 2)**	Cours de Clôture du Sous-Jacent(k) à la Date d'Evaluation(i)
S(i) **(i de 0 à 96)**	Valeur du Panier à la Date d'Evaluation (i) Tel que S(i) = 50% x S(1 ; i)/S(1 ; 0) + 50% x S(2 ; i)/S(2 ; 0)
Valeur Mensuelle (i) **(i de 1 à 96)**	S(i) / S(i-1)
Valeur Mensuelle Max(i) **(i de 1 à 8)**	Max {k de (1+12 x (i-1)) à (12 x i)} [Valeur Mensuelle(k)]
Valeur Azur(i) **(i de 1 à 8)**	[S(12xi) / S(0)] / π {k de 1 à i} [Valeur Mensuelle Max(k)]
Coupon Réel(1)	Max(0% ; Valeur Azur(1) – 1)
Coupon Réel(i) **(i de 2 à 8)**	Max [0% ; Valeur Azur(i) – 1 - Sum (k de 1 à (i-1)) Coupon Réel(k)]

Sous-Jacent(s)

Les informations contenues dans ces Conditions Définitives et qui concernent les Sous-Jacents ont été extraites de bases de données générales accessibles au public ou toute autre information disponible. L'Emetteur et le Garant confirment que ces informations ont été reproduites fidèlement et, qu'à leur connaissance et pour autant qu'ils soient en mesure de l'assurer aucun fait n'a été omis qui rendrait les informations reproduites inexactes ou trompeuses.

Informations supplémentaires

Les Conditions Définitives et le Prospectus du Programme d'Emission de Titres de Créance et d'éventuels amendements ou suppléments sont disponibles sous format électronique sur le site web de l'Emetteur http://prospectus.socgen.com.